

Reunion du 10 octobre 2000
(20h30)

Convocations adheries le 5/10/2000
Etant presents: M. J. Tomelin, Luyet, Bond, Belliot, Normand, Gami, Lemaitre,
Foulin, Thomas, Landername, Loretan, Mme Meunier.

Absent excusé: Marcel LAMARIE

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRIMITIF 2000.

Les membres du conseil municipal,
Après avoir délibéré,
Décident de prendre les décisions modificatives suivantes :

Recettes de fonctionnement :

-article 7478 : + 23.500,00
-article 762 : + 10.000,00

Dépenses de fonctionnement :

-article 6531 : + 20.000,00
-article 6533 : + 2.000,00
-article 6453 : + 2.500,00
-article 60632 : + 9.000,00

Dépenses de fonctionnement :

Article 6531 : + 20.000
Article 6552 : + 20.000
Article 61522 : - 20.000
Article 61523 : - 20.000

OBJET : VENTE PARCELLE DE TERRE.

Les membres du conseil municipal,
Après avoir délibéré,
Ont décidé de vendre à M. Stéphane LEGENDRE une portion de la parcelle cadastrée section P n° 107 sur une base de 6 000 francs l'hectare (haie en bordure du chemin comprise dans l'achat). Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de M. Stéphane LEGENDRE.

Me ZUBER est désigné comme géomètre et Me BAUDRANT comme notaire.

M. le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires.

Les membres du conseil municipal, ont décidé de vendre à M. et Mme Roger DILLIERON la parcelle de terre cadastrée section AB n° 366 d'une contenance de 3 ares 30 au prix de 1 franc le mètre carré. Toutefois le terrain traversé par une canalisation de tout à l'égout sera grevé de servitudes : construction interdite, possibilité d'entretien et réparation par la commune, si besoin. Me Baudrant notaire à Courmoulin est chargé de rédiger l'acte.

Achat de mobilier

La commune achètera à M Laurent Le 00// 100 chaises et 25 tables.
 Il est prévu que les chaises soient pour le bâtiment pour de la mairie (bibliothèque et salle de jeunes).

OBJET : CONTRAT D'ASSURANCE DE LA COMMUNE.

Les membres du conseil municipal,
 Après avoir délibéré,
 Ont décidé de résilier au 31 décembre 2000 le contrat d'assurance VILLASSUR de la Commune souscrit à GROUPAMA.

La compagnie d'assurance M.M.A a été choisie pour assurer la Commune à partir du 01 janvier 2001.

M. le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à la résiliation du contrat GROUPAMA, et, à la souscription d'un contrat à la M.M.A.

OBJET : PRIMES DE FIN D'ANNEE.

Les membres du conseil municipal,
 Après avoir délibéré,
 Ont décidé d'octroyer une prime de fin d'année au personnel communal de la façon suivante :

Joël ROBERT :	5.248,92 brut
Isabelle PIEDNOIR :	5.306,35 brut
Stéphane PHILIPPE :	3.149,35 brut
Frédéric LEMASSON :	4.724,02 brut
Odile CARDIN :	2.930,51 brut
Jacqueline ROYER :	586,10 brut

Ces primes seront versées avec les salaires de novembre 2000

OBJET : Instauration réglementaire des périmètres de protection de captage AEP.

Monsieur le maire indique au conseil municipal que, conformément à la législation en vigueur, la déclaration d'utilité publique est indispensable pour autoriser les prélèvements d'eau destinés à la distribution publique ; acquérir les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate lorsqu'ils n'existent pas ; grever de servitudes légales les terrains situés à l'intérieur du périmètre de protection rapproché, afin de préserver les points d'eau de toute pollution éventuelle.

Monsieur le maire rappelle qu'une délibération a été prise par le conseil municipal le 27 décembre 1995 pour inscrire le captage de "la Touchefouillère" au programme départemental de "protection des ressources en eau" institué par le Conseil Général, mis en oeuvre par les services de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, et permettre ainsi la réalisation d'études techniques détaillées sur l'ensemble du bassin d'alimentation des points d'eau. Ces études aujourd'hui terminées ont permis d'élaborer le projet d'établissement des périmètres de protection autour du captage de "la Touchefouillère".

...

Ce projet présenté dans un dossier réalisé par les services de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt comporte :

- la mise en oeuvre d'une réglementation visant à contrôler ou interdire certaines activités, avec application d'indemnités pour toute servitude concernant certaines activités agricoles.
- le coût de l'ensemble de ces mesures de protection (travaux, indemnités et achat) a été estimé à 460 000 F HT.

Compte tenu des modalités de financement votées par le Conseil Général pour ce type de travaux (subventions de l'Agence de l'Eau LOIRE-BRETAGNE, du programme d'alimentation en eau potable), la part restant à la commune s'élève à 122 000 F HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DEMANDE** l'ouverture des enquêtes :
 - Enquête Publique : en vue d'être autorisé à capter de l'eau au captage de "la Touchefouillère"
 - Enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique : en vue de l'instauration des périmètres de protection autour du captage de "la Touchefouillère".
 - Enquête Parcelaire : en vue de l'instauration des servitudes sur les terrains concernés par les périmètres de protection.
- **SOLLICITE** le concours financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Département.
- **PREND L'ENGAGEMENT** d'inscrire à son budget de l'année 2001 les crédits correspondants.
- **CONFIE** la maîtrise d'oeuvre de l'opération (procédure) aux services de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le maire pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaires relatifs à cette affaire.

6/ Etat d'avancement des travaux en cours :

-Restauration de l'ancienne caserne : les travaux ont débuté la première semaine de septembre

-Parking de la salle des fêtes : l'entreprise pose actuellement les bordures

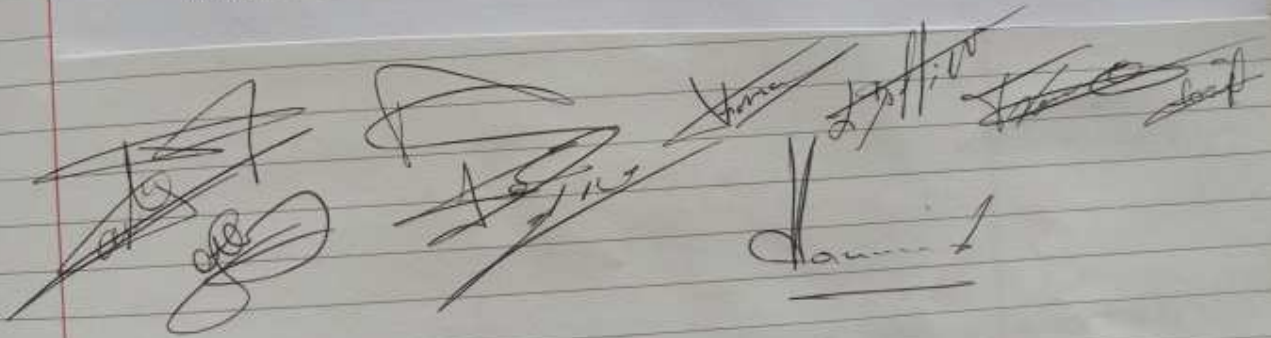
- Restauration des parties hautes de la Chapelle de Lignières : les appels d'offres seront lancés ce mois-ci.
- Rechargement de la Voie communale de Bellevue à la Paquerie : Les travaux débiteront courant octobre.
- Chapelle d'Orgères : un courrier a été adressé à l'artisan pour lui demander d'entreprendre les travaux rapidement.
- Parc paysager : Pascal BOREL rencontrera M. Pascal BILLARD du Parc Régional Normandie Maine le mardi 17 octobre.
- Aménagement des locaux de la garderie : les travaux concernant la pièce principale et le dortoir sont achevés. Il reste encore la cuisine et le couloir à repeindre.

7/ Compte rendu des travaux du groupe de réflexion mis en place par la C.A.F pour recenser les attentes et besoins des Jeunes de Lignières-Orgères :

Les jeunes de Lignières-Orgères (tranche des 4-16 ans) seront bientôt destinataires d'un questionnaire.

8/ Horaires d'ouverture de la Poste :

Les membres du Conseil municipal demandent que les horaires d'ouverture de la Poste soient modifiés. En effet ceux-ci ne sont pas adaptés aux besoins de la Population.

The image shows several handwritten signatures and initials in black ink on lined paper. There are approximately seven distinct marks, some appearing to be full names and others as initials or abbreviations. The handwriting is cursive and somewhat stylized. One signature in the center-right appears to be 'Dannet' with a horizontal line underneath. Other signatures are more abstract and difficult to decipher.